

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

**PRESENTS** : Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Béatrice LILLIO, Aurélie LE BOËDEC, Vera DE RUIJTER, Frédéric LÉTRANGE, Jérôme PONTON, Luc FAURE, André MONNIER

**ABSENTE** : Laura GENCEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Luc FAURE

### 1 - Approbation du compte rendu du 23 février 2021

**Vote : 9 pour, 1 abstention**

### 2 – Travaux de rénovation du réseau d'assainissement

Le SMRD réfléchit à l'acquisition de la parcelle ZD106B dans le cadre de la construction de leur futur bureau. Cette parcelle est traversée pour une servitude liée à une canalisation d'assainissement. Pour améliorer l'implantation du bâtiment, il est proposé la remise en état du réseau d'assainissement. Les travaux considèrent à remplacer et à déplacer la canalisation existante. Le montant des travaux prévisionnels serait de l'ordre de 34 000 €HT et pourrait être financé par un emprunt.

**Le conseil émet (9 pour, 1 abstention) un avis favorable au projet.**

### 3 – Finances

#### A/ Budget principal 2021

- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021 (DEL n°2021-11)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit voter les taux de la fiscalité directe. Il propose de maintenir en 2021 les taux communaux adoptés en 2020, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 10.52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 47.70 %

En vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la taxe habitation résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51 % soit 26.03 % (10.52 % + 15.51 %).

Les taux communaux suivants sont adoptés :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 15.51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 47.70 %

**Vote : unanimité**

- Subventions aux associations (montants inscrits dans l'annexe du budget prévu à cet effet)

1, 2, 3 Soleil des Clowns	200,00 €
Association Personnes Agées CH de Die	200,00 €
Association Protestante d'entraide du Diois	200,00 €
Association "Lire pour grandir" sub fonct.	1 000,00 €
Comité du Diois du Secours Populaire	200,00 €
Association "A l'ombre de la Tour"	200,00 €
Tennis club Saillans	120,00 €
Association Chabest enfants	40,00 €
ADMR Le Vellan	200,00 €
Croix Rouge Française Délégation de Die	200,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Saillans	200,00 €

**Vote : unanimité**

- Avance remboursable vers le budget photovoltaïque (DEL n°2021-12)

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant création d'un budget annexe « Photovoltaïques,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer une avance remboursable de son budget principal vers le budget annexe « Photovoltaïques » d'un montant de 38 000 €.

**Vote : unanimité**

- Affectation du résultat 2020 (DEL n°2021-13)

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	262 315.41 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	19 733.00 €
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	346 172.57 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	59 500.65 €
<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 498 270.00 €
En recettes pour un montant de :	940 926.00 €
<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

**Vote à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	79 233.65 €

- Souscription d'un prêt relais (attente de versement des subventions et du FCTVA) de 500 000 € dans le cadre de la construction du groupe scolaire – (DEL n°2021-14)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction du groupe scolaire à énergie positive un financement par crédit relais d'un montant de 500 000 € est nécessaire dans l'attente du versement des subventions obtenues et de la récupération du Fonds de Compensation TVA (FCTVA).

Vu la proposition du Crédit Mutuel ci-dessous :

Montant	500 000 €
Durée	29 mois
Taux	0.38 %
Frais de dossier	500 €
Remboursement anticipé	Gratuit
Débloques et remboursements	Partiels autorisés

**Vote : unanimité**

- Approbation du budget 2021 (DEL n°2021-15)

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	592 443 €	592 443 €
<b>Section d'investissement</b>	2 552 198 €	2 552 198 €
<b>TOTAL</b>	3 144 641 €	3 144 641 €

**Vote : unanimité**

B/ Budget photovoltaïques 2021

- Durée d'amortissement des panneaux (DEL n°2021-16)

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant création d'un budget annexe « Photovoltaïques,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant l'obligation d'amortir les installations photovoltaïques,

Il est demandé au conseil municipal de fixer la durée d'amortissement :

- Panneaux photovoltaïques 20 ans
- Onduleurs 10 ans

**Vote : unanimité**

- Approbation du budget (DEL n°2021-17)

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 000 €	1 000 €
<b>Section d'investissement</b>	38 000 €	38 000 €
<b>TOTAL</b>	39 000 €	39 000 €

**Vote : unanimité**

### 3- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Compte rendu de la rencontre avec la gérante actuelle du camping municipal

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Franck MONGE

